

- P 2 **Edito**
par Eric Testud
- P 3 **Semences en AB**
Calendrier de passage
hors-dérogation
- P 4 **CETA :**
Présentation du
CETA d'Eyguières
- P 5 **Brèves** du mois
- P 6 > 9 **APREL :**
L'utilisation de films
de paillage biodégradables
en maraîchage
- P 10 > 11 **Calendrier des
cultures d'été**
- P 12 **Actualités phytosanitaires**





Durant l'année 2020, et malgré des conditions sanitaires particulières, la Fédération des Centres d'Études Techniques Agricoles Maraichers (FDCETAM 13) et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ont mené un audit auprès des adhérents des CETAs de notre département afin de recenser leurs besoins techniques et organisationnels.

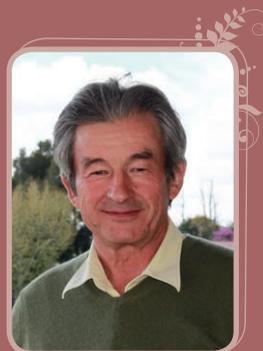
Ce travail, financé par la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre de son Projet alimentaire territorial, a pour ambition de permettre la prévision et la planification de projets touchant au quotidien de la filière.

De leur côté et dans un souci d'appui aux producteurs, la Métropole et le Pays d'Arles ont souhaité impulser une démarche d'adhésion à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE). Développée en réponse à des engagements du Grenelle de l'Environnement, et poussée par le Ministère de l'agriculture, la HVE est une certification reposant sur la reconnaissance des bonnes pratiques environnementales et sanitaires des agriculteurs dans la gestion de leurs exploitations.

Depuis quelques années, la Chambre d'agriculture travaille à renforcer le réseau des CETAs Maraichers de notre département à travers la mise en place de plusieurs actions structurantes. Ce travail a permis de démontrer, s'il le fallait, l'efficacité des CETAs et de leurs conseillers, ainsi que les synergies naturelles entre leur réseau et les services de la Chambre d'agriculture.

À la suite de l'audit réalisé auprès des producteurs, plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude comme la création d'un magasin de producteurs, la mise en place d'une légumerie, le développement d'une offre de service HVE et bio... Les idées ne manquent pas et les producteurs locaux sont ambitieux pour leur filière !

2021 sera donc marqué par la mise en œuvre de plusieurs projets concrets, répondant aux attentes du terrain, qui seront, sans nul doute et grâce à l'appui des collectivités, les premiers d'une longue liste !



Eric TESTUD
Elu Chambre d'agriculture



SEMENCES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE • CALENDRIER DE PASSAGE HORS-DÉROGATION

Les espèces maraîchères sont soumises à la réglementation nationale sur la disponibilité et l'utilisation de semences autorisées en agriculture biologique. Il existe un statut dérogatoire pour couvrir certaines espèces qui ne peuvent pas encore, au regard de plusieurs paramètres, être disponibles en AB. Ce statut dérogatoire autorise l'utilisation de semences conventionnelles non traitées. Ce statut dérogatoire est progressivement interdit pour certaines espèces (sauf exception) au profit des semences AB. Ces espèces sont alors classées dans le statut « hors-dérogation ».

▶ LES ESPÈCES DÉJÀ EN STATUT HORS-DÉROGATION

Elles sont listées sur le site : www.semences-biologiques.org

Actuellement, Il existe deux cas particuliers pour le passage hors dérogation pour la carotte nantaise orange et pour le radis rond rouge, selon un **calendrier progressif** :

Échéancier fixé pour atteindre progressivement 100% de semences biologiques, la part non biologique devant faire l'objet d'une dérogation exceptionnelle.



Contact - Laurent Camoin,

ingénieur conseil maraîchage au 06 70 47 15 68 et
l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Espèces	2020	2021	2022
Carotte	50%	75%	100%
Radis	33%	66%	100%

▶ LES ESPÈCES EN ÉCRAN D'ALERTE QUI PASSENT AU STATUT HORS-DÉROGATION PROCHAINEMENT

Au 01/01/2021 :

- ▶ **Courges** musquées (autre que butternut et musquée de Provence), giraumon et potiron
- ▶ **Concombre** court lisse, cours épineux et autres

Au 01/01/2022 :

- ▶ **Courgette** cylindrique verte F1 abri
- ▶ **Laitue** jeunes pousses

Au 01/01/2023 :

- ▶ **Chou** cabus (sauf chou à choucroute)
- ▶ **Laitues** - batavia rouge, iceberg, lollo, multifeuilles, romaine abri, rougette, sucrine

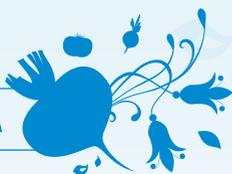
Au 01/07/2024 :

- ▶ **Betterave** potagère

Au 01/01/2025 :

- ▶ **Tomate** ronde rouge

Article réalisé d'après www.semences-biologiques.org en date du 02/11/2020



PRÉSENTATION DU CETA D'EYGUIÈRES

Après 4 ans de bons et loyaux services apportés aux adhérents du CETA d'Eyguières en tant que conseiller, Sylvain Pinet a pris la décision de quitter ses fonctions en août dernier, pour s'installer comme producteur sur la commune de Grans. À cette occasion, voici une présentation du CETA d'Eyguières auquel Sylvain est maintenant adhérent.

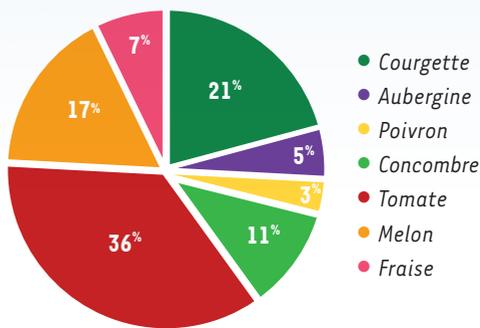
CETA Eyguières À ce jour, le CETA d'Eyguières comporte **23 adhérents** répartis sur les communes de Eyguières, Mouriès, Aureille, Grans, Berre-l'Étang, Salon-de-Provence, Lambesc, Pelissanne et Pertuis pour une surface totale de près de **73 ha**. **Les cultures sous abris représentent la quasi-totalité des surfaces avec une répartition de :**

- ▶ **55%** pour les cultures en sols (salade, tomate, concombre, courgette, aubergine, poivron, melon, cultures diverses...)
- ▶ **45%** pour les cultures hors-sols (essentiellement tomate, fraise, concombre)

La **salade** représente une part très importante de la production hivernale avec plus de **6 millions de têtes**.

Au sein du CETA, 5 exploitants produisent en **agriculture biologique** ce qui représente **18% des surfaces**.

“ J'ai rejoint le CETA d'Eyguières le 19 octobre dernier en tant que conseillère en remplacement de Sylvain Pinet. La diversité des structures et des cultures représentées au CETA d'Eyguières m'ont incitées à postuler. Les compétences que j'ai acquises en termes de lutte intégrée et de protection des cultures en tomates et fraises hors-sols, me permettront d'accompagner au mieux les producteurs sur



Répartition des cultures sol
sur la saison estivale

cette thématique : la protection biologique intégrée est pratiquée sur près de 70% des surfaces du CETA (sans prendre en compte les surfaces en agriculture biologique).

Les autres missions qui m'incombent en tant que conseillère de CETA sont, bien sûr, le suivi cultural et le conseil technique, mais aussi la veille technique et scientifique, et la mise en place d'expérimentations végétales en lien avec le réseau Chambre d'agriculture et APREL.

Céline TARDY
 CETA d'Eyguières
 ceta.eyguieres@
 wanadoo.fr



UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le 05 octobre dernier, **Pauline Duval** a rejoint l'équipe maraîchage.

Elle a pour missions principales l'**animation** et la **rédaction du Bulletin de Santé du Végétal maraîchage**, le **montage de dossiers PAC** et l'**expérimentation**. Elle remplace **Thomas Haulbert**, parti fin septembre pour reprendre une exploitation maraîchère. L'équipe est donc actuellement formée de trois conseillers : **Laurent Camoin**, **Lucas Tosello** et **Pauline Duval**.

Contact : Pauline Duval

p.duval@bouches-du-rhone.chambagri.fr - 06 88 18 34 13



ESSAIS PAILLAGES BIODÉGRADABLES

Le 28 octobre, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a présenté aux agriculteurs et conseillers de la région, les essais de caractérisation des paillages biodégradables qu'elle a mis en place cette année, chez deux maraîchers du département dans le cadre du projet ICAP.

Les essais ont été réalisés en **culture de tomate et de laitue d'automne**, où différentes références de biodégradables ont été comparées à un témoin en polyéthylène. **Les premiers résultats de ces essais sont encourageants** pour ces deux cultures. En effet, les paillages biodégradables ont bien tenu tout au long de la culture et assuré leur rôle.

Des essais ont été menés sur d'autres cultures par les autres partenaires du projet



(voir page 6). L'expérimentation continue l'année prochaine pour confirmer les résultats et évaluer plus en détail la dégradation des paillages biodégradables.

Contact : Lucas Tosello

Conseiller maraîchage - 06 33 11 56 02 ou l.tosello@bouches-du-rhone.chambagri.fr



L'UTILISATION DE FILMS DE PAILLAGE BIODÉGRADABLES EN MARAÎCHAGE

PROJET ICAP – FINANCEMENT ADEME PACA ET RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS FILIDÉCHETS

Les solutions actuelles d'élimination des films de paillages ne sont pas satisfaisantes et les coûts de recyclage ou d'enfouissement sont très élevés. Depuis janvier 2018, la situation s'est particulièrement dégradée avec la fermeture d'une des deux usines françaises de recyclage des films agricoles et l'arrêt des importations de déchets post industriels de la Chine. Bien que nous n'ayons jamais exporté les déchets plastiques agricoles vers la Chine, la fermeture des frontières a pour effet de saturer les capacités de recyclages en France, qui refusent désormais d'accepter nos produits usagés.

En 2019, l'APREL, les **Chambres d'agriculture de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône**, le **GRAB**, le **CTIFL**, en partenariat avec le **CPA** (Comité des Plastiques Agricoles), initient le projet ICAP (Inventaire et Caractérisation des films de paillage biodégradables en maraîchage). Ce projet a pour but de répondre à l'objectif régional du zéro déchet plastique en décharge à l'horizon 2030*, en explorant l'intérêt du paillage biodégradable en culture maraîchère.

► QUELLE UTILISATION ET QUELLES ATTENTES ? UN ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES EN RÉGION SUD

La première étape du projet a été d'enquêter auprès des agriculteurs, des conseillers techniques et des fournisseurs de la région Sud sur les pratiques en matière d'utilisation du paillage biodégradable en cultures maraîchères. Au total, une cinquantaine d'enquêtes ont été réalisées. Ces enquêtes ont permis de mettre en avant le fait que l'utilisation de paillages biodégradables est encore marginale en maraîchage, mais

que la demande est croissante au vu de la situation actuelle vis à vis des plastiques agricoles (augmentations des écocontributions et des conditions économiques de reprise Adivalor).

De nombreux freins sont souvent relevés tels que : le surcoût à l'achat, la crainte de résidus sur les fruits tels que les melons, de pourritures sur les cultures d'hiver, le risque de lambeaux persistants trop longtemps sur la parcelle, les difficultés techniques telles que la gestion de l'irrigation, la perte de précocité, etc... Face à ces inquiétudes, les conseillers agricoles restent prudents même si certaines cultures semblent mieux se comporter que d'autres. **Les avantages liés à l'utilisation du paillage biodégradable** sont principalement liés au fait qu'il représente une alternative à l'utilisation de produits plastiques, une réponse à la difficulté de recyclage de ces plastiques, mais ils permettent une réduction des coûts liés à la main d'œuvre d'enlèvement des paillages en fin de culture et de libérer du temps pour le producteur.

Ces enquêtes ont enfin permis d'identifier les types de paillages biodégradables commercialisés dans la région. Au total, près de 35 références ont été citées. Sur ces 35 références, 77% ont une épaisseur de 15 microns. Les largeurs sont assez variables selon les types de culture pour lesquelles ils sont utilisés, mais la couleur est presque toujours noire ou gris fumé. Les producteurs et conseillers ont parfois du mal à identifier les différences de composition entre les paillages biodégradables. Un besoin de la profession ressort pour des paillages transparents ou thermiques afin de maintenir une bonne précocité.

► MISE EN PLACE DE DÉMONSTRATION AU CHAMP

En 2020, 8 parcelles de démonstrations ont été mises en place dans le cadre du projet ICAP par l'ensemble des partenaires, sur des systèmes de cultures variés et représentatifs de la région : melon, salade et cultures palissées (tomate, aubergine...). Chaque système de culture a une problématique qui lui est propre. L'objectif en melon est d'avoir un film de paillage thermique, permettant

une bonne précocité des récoltes, suffisamment solide pour ne pas se dégrader sous les fruits, et ne générant pas trop de « paillettes » sur les fruits à la récolte. En salade, la culture est plus courte, mais les paillages doivent être suffisamment résistants pour limiter les risques de pourritures et la croissance des adventices. Enfin, en cultures palissées, les paillages sont peu en contact avec la culture mais ils doivent résister sur une période de culture plus longue et dans des conditions de culture très chaudes.

Ainsi sur chacune des parcelles d'essai, 3 à 7 références de paillages biodégradables ont été installées en comparaison avec un paillage témoin en polyéthylène. Des observations régulières ont été réalisées afin de noter l'évolution de chaque film de paillage en culture, mais également le développement de la culture et la qualité de la récolte. Les partenaires ont également réalisé un suivi climatique de leur parcelle à l'aide de sondes tensiométriques (Monitor et Weenat) et de capteurs de températures associés à chaque modalité. Ces données ont permis d'évaluer l'impact de chaque paillage sur l'hygrométrie et la température du sol.

LISTE DES PAILLAGES MIS EN PLACE SUR CHAQUE PARCELLE

Référence	Melon		Salade				Aubergine	Tomate
	Abris	Plein champ	Plein champ printemps	Plein champ été	Abris automne	Abris hiver		
Polyéthylène, opaque thermique, 25µ	témoin	témoin	témoin sol nu	-	témoin	témoin	témoin	témoin
Biotiful, 20µ	-	-	-	témoin	-	-	-	-
Biopolyane + transparent, 15µ	X	-	-	-	-	-	-	-
Biopolyane +gris fumé, 15µ	X	X	-	-	-	-	-	-
Biopolyane noir, 15µ	-	-	X	X	X	X	-	-
Biopolyane noir, 17µ	-	-	-	-	-	-	X	X



Référence		Melon		Salade				Aubergine	Tomate
		Abris	Plein champ	Plein champ printemps	Plein champ été	Abris automne	Abris hiver		
Solplast	Solbio transparent, 15µ	X	-	-	-	-	-	-	-
	Solbio noir, 15µ	-	X	-	-	-	-	X	-
Barbier	Bionov B+ gris fumé, 15µ	X	X	-	-	-	-	X	-
	Bionov B gris fumé, 15µ	-	-	-	-	-	-	X	-
	Bionov B+ noir, 15µ	-	X	-	-	-	-	-	-
	Bionov B noir, 15µ	-	-	X	X	X	X	X	X
Europlastic	Bionov AA noir, 12µ	-	-	-	-	X	X	-	-
	Eurobio NTCLHR 1 noir, 14µ	-	-	X	X	X	X	X	X
	Eurobio NTCLHR 2 noir, 14µ	-	-	-	-	-	-	X	-

Liste des paillages mis en place sur chaque parcelle (suite)

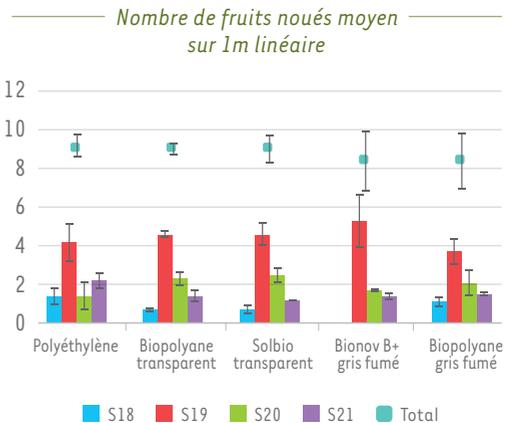
► MELONS SOUS ABRIS,
RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

En melon, 4 paillages différents (transparents et gris fumé) et le témoin polyéthylène ont été déroulés manuellement le 16 mars pour une plantation le 18 mars. Des notations hebdomadaires ont permis d'observer à la fois l'évolution des paillages et des plantes.

DÉVELOPPEMENT DES PLANTES
ET NOUAISON

En début de culture, on observe un léger retard des plantes sur les paillages transparents mais qui est vite rattrapé. Des comptages de nouaison effectués une fois par semaine de la semaine 18 à 21 ont montré des différences faibles entre les modalités sur le nombre total de fruits noués. Cependant, on note une nouaison un peu plus tardive et

plus groupée sur le paillage Bionov B+ gris fumé. La dynamique des trois autres modalités est comparable au témoin.



Les paillages ont peu évolué jusqu'au 15 mai. On n'observe alors aucun trou ni déchirure sur la planche ou en bord de

planche. Après le 15 mai, on note des déchirures ponctuelles assez importantes sur les paillages transparents et plus discrets sur les paillages gris fumé. La majorité des dégradations se trouvent sous les fruits ou sur la ligne de goutte à goutte. A partir de fin mai, ces déchirures sont marquées sur l'ensemble des paillages biodégradables.

RÉCOLTE

Une dizaine de fruits ont été observés, par modalité, pour noter la présence de paillettes, le taux de sucre et la fermeté des fruits. L'ensemble des fruits pourris ont également été comptabilisés (voir tableau ci-dessous).

	Teneur en sucre (°Brix)	Fermeté (kg/0,5cm ²)	Nombre de fruits pourris	Présence de paillettes
Témoin	14,0	3,1	6	Non
Biopolyane + transp.	13,8	3,7	8	Non
Solbio transp.	13,7	3,4	0	Oui
Bionov B + fumé	14,1	2,8	0	Oui
Biopolyane + fumé	13,7	3,4	0	Non

CONCLUSION

L'utilisation de films de paillages biodégradables a peu impacté le développement des plantes et le nombre de fruits noués sur les plantes. D'un point de vue qualitatif, le



taux de sucre et la fermeté des fruits sont conservés. La dégradation du paillage sous le fruit augmente le risque de pourriture en condition humide. Ici, on ne note pas plus de fruits pourris sur le film biodégradable que sur le témoin polyéthylène. Sur deux références de paillage, les paillettes sont relativement marquées sur les fruits. Enfin, les relevés de températures de sol ont montré des différences de thermicité assez faibles entre les différents paillages. On note seulement une plus grosse amplitude thermique sur le paillage Bionov fumé (+ ou - 2°C). La teneur en eau est également plus variable sous les paillages biodégradables que sous le film polyéthylène, ce qui laisse à penser qu'il faudra adopter une gestion de l'irrigation différente.

▶ A NOTER

L'ensemble des résultats du projet ICAP seront prochainement disponibles sur le site internet de l'APREL (www.aprel.fr)

Pour plus d'informations, derivry@aprel.fr

— Rédaction : **Elodie DERIVRY, APREL** —



De nombreuses cultures sont possibles en printemps / été dans notre région. Vous trouverez ci-dessous des **informations sur les dates et méthodes de plantation**, ainsi que des **objectifs de rendement**. Ces informations sont indicatives, les dates et densités de plantation sont à moduler selon vos conditions de culture (climat, sol, abri...).

Culture	Date de plantation/semis	Durée plantation/semis à (début) récolte	Période de récolte	Rendement potentiel	Durée pépinière	Profondeur de semis	Distance de plantation/semis	Densité
Artichaut Violet de Provence (printemps)	Plantation de fin juillet à mi-août	8 mois	Avril à juin	6 à 8 capitules/plants 7 à 8 capitules/m ²	5 à 7 semaines	--	Rangs doubles : 0,60 m entre lignes 0,60 m entre plants 2,70 m entre les rangs doubles	1,3 plants/m ²
Aubergine sous abris	Plantation début mars à mi-avril	1,5 à 2 mois	Fin mai à octobre	10 à 12 kg/m ²	8 à 10 semaines	--	1 à 1,2m entre rangs 50 à 75 cm entre plants	1,4 à 1,8 plants/m ²
Basilic	Semis fin avril à mi-mai	2 à 2,5 mois	Début juillet à fin septembre (3 coupes successives)	Environ 30t/ha pour 3 coupes	--	Semis en surface	Semis de 5 à 10 kg/ha Planches d'environ 1,6m avec 3 à 5 lignes 120 pieds/mètre linéaire	225 à 375 plants/m ²
Carotte premier sous abris	Automne : semis octobre à novembre Hiver : semis de janvier à février	Automne : 6 mois Hiver : 3,5 mois	Automne : avril à mai Hiver : mai à juin	4 à 6 kg/m ²	--	0,7 à 1.3 cm selon battance du sol 1.2 à 1.5 cm pour les graines enrobées	Semis éclaté ou en planches de 3 à 4 lignes avec 50 graines/mètre linéaire	120 plantes (1,0 à 1,2 millions de graines/ha)
Carotte plein champ	Semis de mars à juin-juillet	5 mois	Août à octobre	4 à 7 kg/m ²	--	0,7 à 1.3 cm selon battance du sol 1.2 à 1.5 cm pour les graines enrobées	Semis éclaté ou en planches de 3 à 4 lignes avec 65 graines/mètre linéaire	160 plantes/m ² (1,5 à 1,8 millions de graines/ha)
Céleri branche sous abris	Plantation mars avril	2,5 mois	Mai juin	7 à 8 kg/m ²	7 à 8 semaines	--	60 cm entre rangs 15 cm entre plants	10 à 12 plants/m ²
Courge musquée de Provence et autres courges	Semis direct avril à mai Plantation mi-avril à mai	4 à 5 mois	Août à septembre	3 à 5 kg/m ²	3 à 4 semaines	--	2 à 3 m entre rangs 1 à 1,5 m entre plants	0,25 à 0,35 plants/m ²
Courgette sous abris	Plantation de mi-février à mi-mars	1,5 mois	Fin février à fin juin	5 à 10 kg/m ²	3 semaines	--	1,3 à 1,6 m entre rangs 40 à 50 cm entre plants	1,5 à 1,6 plants/m ²
Concombre sous abris	Printemps : début avril à mi-mai Automne : juillet à début août	Printemps : 4 à 6 semaines Automne : 4 semaines	Printemps : mi-mai à fin août Automne : août à octobre	Printemps : 15 à 25 fruits/m ² Automne : 10 à 15 fruits/m ²	3 à 4 semaines	--	1,1 à 1,6 m entre rangs 50 à 60 cm entre plants	1,25 à 1,5 têtes/m ²

Culture	Date de plantation/ semis	Durée plantation/ semis à (début) récolte	Période de récolte	Rendement potentiel	Durée pépinière	Profondeur de semis	Distance de plantation/semis	Densité	
Chou rave sous abris	Plantation début février	2,5 mois	Avril	250 gr à 500 gr par pied 2,5 à 5 kg/ m ²	4 à 6 semaines	--	Paillage plastique 14 trous / m ² Env. 25 cm par 25 cm	14 plants/ m ²	
Epinard plein champ	Printemps : semis deuxième moitié février Été : semis août	Printemps : 3 mois Été : 1,5 mois	Printemps : mi-mai à mi-juin Été : mi-sep- tembre octobre	1,5 à 2 kg/ m ² par coupe	--	2 cm	Rangs doubles espacés de 10 à 15 cm Distances entre les rangs doubles 60 cm	Semis 70 graines/ ml env. 170 plantes/m ²	
Fenouil sous abris	Plantation début janvier fin mars	3,5 mois	Avril mai	220 gr à 350 gr par pied 2,2 à 3,5 kg/m ²	6 à 7 semaines	--	Paillage plastique 14 trous / m ² Env. 25 cm par 25 cm	14 plants/ m ²	
Fenouil plein champ	Plantation juin juillet	3 à 4 mois	Septembre octobre	220 gr à 350 gr par pied 2,2 à 3,5 kg/m ²	3 à 4 semaines	--	Plantation sur buttes 40 cm entre rangs sur la butte 25 cm entre plants	10 plants/ m ²	
Fraise précoce sous abris	Trayplants : fin novembre à mi- décembre Plants frigo : mi-juillet à mi-août Plants motte : août	Trayplants : 3,5 à 4 mois Plants motte et plants frigo : 7 à 8 mois	Mi-mars à fin juin selon les variétés	150 à 600 gr/plant	--	--	1,2 m entre les rangs Rangs simples : 20 à 25 cm Rangs doubles : 30 à 40 cm sur le rang et entre les lignes	3 à 6,5 plants/m ²	
Laitue plein champ	Février à début septembre	30 à 80 jours selon le créneau de plantation	Fin avril à mi-octobre	Selon la densité	2 à 4 semaines	--	Environ 25 cm par 25 cm	12 à 14/m ²	
Melon sous abris	Plantation début mars à mi-avril selon le créneau	2,5 mois	Fin mai à début juillet	2,5 à 5,5 kg/m ² selon créneau plantation	4 à 6 semaines	--	1,6 à 2 m entre rangs 40 à 80 cm entre plants	0,5 plants/ m ² greffé 0,8 à 1 non greffé	
Melon plein champ	Sous petit tunnel	Mi-mars à mi-avril	3 mois	Début juin à mi-juillet	2 à 2,5 kg/ m ²	4 à 6 semaines	--	2 m entre rangs 0,6 à 1 m entre plants	0,5 à 0,8 plants/m ²
	Sous bâche	Mi-avril à fin mai	3 mois	Fin juin/ mi-juillet à fin juillet/ mi-août	2 à 3 kg/m ²	4 à 6 semaines	--	2 m entre rangs 0,6 à 1 m entre plants	0,5 à 0,8 plants/m ²
	Sans pro- tection	Mai à fin juillet	3 mois	Début récolte 25/07 à déb sept	2 à 3 kg/m ²	4 à 6 semaines	--	2 m entre rangs 0,6 à 1 m entre plants	0,5 à 0,8 plants/m ²
Pomme de terre primeur	Février à mi- mars	75 jours (abris) à 85-110 jours (pc) après plantation	Mai à juillet (2,5 à 4 mois)	15 à 45t/ha	--	8-10cm	60 à 80 cm entre rangs 30 à 35 cm entre plants	45 000 à 55 000 plants/ha	
Poivron sous abris	Plantation de mi-mars à mi-avril	2 à 2,5 mois	De fin mai à mi-octobre	8 à 10 kg/ m ²	50 à 60 jours	--	1,2 à 1,4 m entre rangs 35 à 45 cm entre plants	1,6 à 2 plants/m ²	
Tomate sous abris	Mi-mars à fin mars	2,5 à 3 mois	De fin mai à mi- septembre	10 à 15 kg/ m ² selon variétés	7 à 8 semaines	--	Doubles rangs espacés de 80 cm 50 à 70 cm entre plants	1,8 à 2,5 plants/m ²	

ACTUALITÉS PHYTOSANITAIRES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. Consulter le site www.ephy.anses.fr.

FICHE DE PROTECTION

- **FRAISE ET MELON** : les fiches de protection APREL pour la fraise et le melon ont été mises à jour. Elles sont disponibles auprès de votre conseiller et sur www.aprel.fr.

RETRAITS

- **ALTACOR** (chlorantraniliprole) : obtention d'une AMM définitive entraînant le retrait d'usages.
 - ▶ Les usages sur **betterave potagère, carotte, choux et navet** sont retirés. Date de fin d'autorisation : 21/02/2022.
 - ▶ Les usages sur **tomate** (et **aubergine**), **poivron** (et **piment**), **melon** (et **pastèque**,

potirons et autres cucurbitacées à peau non comestibles), **laitue** (et **chicorée, mâche, roquette, et autres salades**), **épinard** (et **feuilles de bette, pourpier et salicorne**), **fines herbes** et **haricot** et **pois non écosés frais** sont retirés uniquement en plein champ. Date de fin d'autorisation en plein champ : 21/02/2022.

- **FASTAC, CLAMEUR ET MAGEOS MD** (alpha-métrine) : l'homologation de ces produits est retirée. Date de fin d'autorisation : 30/04/2022. Cf additif n°1 d'octobre 2020 de la fiche chicorée et additif n°2 d'octobre 2020 de la fiche laitue.

"La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites portés par l'APCA."



ANNONCE : Cherche producteurs locaux , pour notre futur magasin primeur à Aix Les Milles 13290. Besoin : légumes, fruits, fromages... De préférence sur livraison.

Contact : 06 84 05 73 24 / mariemelvinnam@gmail.com

Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs
22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23
04 42 23 81 06

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

APREL

Route de Mollégès RD 31
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 86 57

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr